

Lyon, le 02 septembre 2016

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles et  
instituteurs

Division des personnels  
enseignants du premier  
degré public

Bureau DPE 1  
Mobilité et actes collectifs

2015-2016 n° 1  
Affaire suivie par  
Souad Hadjaïlia  
Téléphone  
04 72 80 68 63  
Télécopie  
04 72 80 68 12  
Courriel  
ce.ia69-dpe1@  
ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay  
69309 Lyon  
CEDEX 07

**Objet :** Etablissements d'enseignement français à l'étranger - Recrutements et  
détachements – rentrée scolaire 2017-2018.

**Réf. : Note de service n° 2016-125 du 24 août 2016- B.O.E.N n°30 du 25 août 2016**

J'attire votre attention sur la publication au B.O.E.N. n° 30 du 25 août 2016 publié sur le site  
du ministère de l'éducation nationale, de la note de service n° 2016-125 du 24 août 2016,  
concernant les détachements à l'étranger pour l'année scolaire 2017-2018 :

Rappel du calendrier pour le dépôt des dossiers :

Pour les postes d'expatriés auprès de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger  
(AEFE) :

- Saisie en ligne du dossier de candidature **du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au  
22 septembre 2016 inclus**,
- Transmettre le dossier de candidature complet, en format papier et accompagné des  
pièces justificatives (en 2 exemplaires) à son inspecteur de l'éducation nationale  
(IEN) de circonscription **avant le 23 septembre 2016**,
- l'IEN de circonscription adresse les dossiers à la DSDEN du Rhône **au plus tard le  
27 septembre 2016**.

Pour les postes résidents :

- consulter le B.O.E.N. mentionné ci-dessus et le site internet de l'AEFE.

Pour les postes auprès de la mission laïque française (MLF) et de l'association franco-  
libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC) :

- Saisie en ligne du dossier de candidature **du 26 septembre 2016 au  
20 novembre 2016 inclus**,
- Transmettre le dossier complet à l'organisme concerné **le 30 novembre 2016  
inclus** (consulter leur site internet et le B.O.E.N. mentionné ci-dessus).

Pour les postes au sein des établissements français à l'étranger (hors AEFÉ, MLF et AFLEC) :

- Consulter le B.O.E.N. et les sites internet des établissements partenaires

Pour toutes informations relatives aux missions, de l'organisation de ces trois structures et aux postes d'enseignant expatrié et/ou postes résident, vacants ou susceptibles de l'être, vous pouvez consulter les sites internet suivants:

<http://www.aefe.fr/> pour l'enseignement français à l'étranger,

<http://www.mlfmonde.org/> pour la mission laïque française,

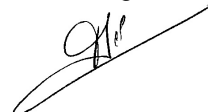
<http://www.aflec.net/> pour l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture,

ou à partir du site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique « *concours, emplois et carrières - personnels enseignants - SIAD* ».

***Les enseignants qui seront sélectionnés, suite aux entretiens avec les organismes, devront en informer leur administration (bureau DPE 1 à la direction des services départementaux de l'éducation nationale).***

***Aucun départ en poste n'est en effet possible avant réception de l'arrêté individuel de détachement signé par la DGRH du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR).***

Pour l'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de l'éducation nationale  
et par délégation,  
la secrétaire générale,



Marie-Odile Pollet-Paschal